

Compte rendu du Conseil d'exploitation et du Conseil portuaire réunis le 10 juin 2021

Membres du Conseil d'exploitation :

Titulaires présents : Stéphan ROSSIGNOL, Bernard REY, Clément BERGER, Pierre SCHOONEMAN, Colette CERTOUX

Directeur des Port : Éric PALLIER.

Autres personnes invitées : Catherine CHONVILLE, Charles PERROT-DURAND

Absents excusés : Claude GUIGNOUX (procuration C. Certoux), Isabelle BERGE, Stéphane MUSCAT.

Membres du Conseil portuaire :

Titulaires présents : Stéphan ROSSIGNOL, Vincent GIRARD, Guillaume ROTTEE, Éric PALLIER.

Membres suppléants : Bernard REY, Franck PORROT, Pierre SCHOONEMAN, Pascale COUP-LA-ROCHE, Jean VERNET, Catherine CHONVILLE.

Absents excusés : Xavier DESMAREST, Patrick WOLFF, Michel RIHOUE, Bernard REVIL, Jean-Pierre GUGGENBUHL, Ludivine GONET, Philippe ETOURNEAU, Pierre-Olivier EDOUARD, Stéphane MUSCAT.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 10h00 et remercie l'ensemble des membres des conseils d'exploitation et portuaire réunis d'être présents pour cette assemblée extraordinaire.

Monsieur La Maire rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- **Approbation mesures d'exonération liées au COVID**
- **Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2020**
- **Affectation des résultats 2020**
- **Approbation du Budget supplémentaire 2021**
- **Questions diverses**

Approbation du dernier compte rendu : il fait approuver le compte rendu du dernier conseil transmis aux membres du conseil avec leur convocation.

- *Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.*

➤ **Propos introductifs du Maire**

Monsieur le maire indique que les effets de la crise sanitaire se font toujours sentir même si on note des améliorations qui permettent un retour progressif à la vie normale. Les commerçants seront accompagnés encore en 2021 avec des aides qui vont être présentées à cette séance. Ce contexte n'a pas empêché le PVP de se poursuivre avec la tenue de l'enquête publique sur la modification du PPRI largement commentée par les opposants au projet et sur lequel un point sera également fait aux membres des conseils.

Enfin, la stratégie domaniale prévue suit son cours, la volonté de réaménagement du site du CC LE MIRAMAR et d'y implanter des activités au maximum liées au nautisme par la reprise des lots vides ou non attribués sera bien un objectif poursuivi sur l'exercice 2021.

Mme CERTOUX propose que dans l'attente des réattributions un covering des vitrines des locaux vides soit mis en place afin que cette zone ne fasse pas trop abandonnée.

Il laisse la parole à M. Pallier qui expose :

➤ **Approbation des mesures d'exonérations et allègements tarifs portuaires suite à la crise COVID-19 :**

Mme CJHONVILLE rappelle les mesures mises en places en 2020 et leurs impacts avant d'exposer celles proposées pour l'année 2021 qui seront plus légères grâce au retour progressif mais réel des activités économiques.

LES PROPOSITIONS DE MESURES D'AIDES ECONOMIQUES

Sur le plan d'eau	Les terrasses commerciales	Les amodiations	Les AOT
<ul style="list-style-type: none"> •Suspension des prélèvements trimestriels sur les postes pros d'avril à juillet voire octobre •Prolongation des tarifs basse saison jusqu'au 11 mai pour les bateaux de passage bloqués au port LGM •Décalage des abonnements saison du 11 mai au 10 novembre 2020. •Décalage et la réduction des abonnements à Port Grégau de 11 mai au 10 octobre 2020, soit 5 mois au lieu de 6 à 443,42€TT 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour tous les commerces fermés durant le confinement</u>: Exonération totale de l'année 2020 • <u>Pour les commerces de 1^{ère} nécessité ouverts durant le confinement</u> : Baisse de 25% de la redevance à partir du 1^{er} juillet 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les amodiations nautiques: <ul style="list-style-type: none"> •Exonération du 15 mars au 15 mai + 25% de baisse de la redevance à partir du 1^{er} juillet •Pour les amodiations autres activités (restaurants, boutiques, etc...) : <ul style="list-style-type: none"> •Exonération du 15 mars au 30 juin + 25% de baisse de la redevance à partir du 1^{er} juillet •Pour les amodiations activité de 1^{ère} nécessité restés ouverts durant le confinement (alimentation...) : 25 % de baisse de la redevance à partir du 1^{er} juillet •Conditions: <ol style="list-style-type: none"> 1. en faire la demande expresse 2. pouvoir justifier répercuter ces aides au(x) sous-occupant(s) en produisant un projet d'avenant au(x) contrat(s) de sous occupation 	<ul style="list-style-type: none"> •Exonération du 15 mars au 30 juin + 25% de baisse de la redevance à partir du 1^{er} juillet •Tournages et prises de vue •Privatisation de places de stationnement •Mise à disposition de parking ou d'espace public •Mise à disposition de local / bâtiment communal •Implantation de bureau ou bulle de vente •Activités nautiques •Concessions de plages: <ul style="list-style-type: none"> •1) Exonération totale de 50% de la redevance au titre des 3 premiers mois d'interdiction d'ouvrir (avril, mai et juin) ; •2) Exonération totale de 60% de la redevance correspondant aux activités balnéaires au titre des 3 mois suivants (juillet, août et septembre) ; •3) Baisse de 25% de 40% de la redevance correspondant aux activités accessoires au titre des 3 mois suivants (juillet, août et septembre).
<p>Sur l'aire de carénage</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une exonération de redevance pour le calage et le stationnement sur l'aire de carénage:</u> • Pour les plaisanciers : <ul style="list-style-type: none"> • À partir de la date initiale de remise à l'eau jusqu'au déconfinement, lorsque cette date était comprise dans le période de confinement. • Pour les forfaits gros travaux, du 15 mars au 11 mai lorsque les travaux n'ont pu être effectués à cause du confinement. •Pour les professionnels (réparation bateaux) : en cas de retard de pièces, de la date de mise à l'eau initialement prévue jusqu'à la date de mise à l'eau effective, sur la période comprise entre le 15 mars et le 11 mai. 			

L'effet de l'ensemble de ces mesures sur le budget du port a été estimé à une perte de recettes d'environ **329 460€HT** sur 2020.

2021 PROPOSITIONS DE MESURES D'AIDES ECONOMIQUES

Les terrasses commerciales

• Au titre du 1er semestre 2021 :
– 50 % d'exonération pour les commerces ouverts dit « essentiels »
– 100 % d'exonération pour les commerces fermés dit « non essentiels »

• Au titre du 2ème semestre 2021 :
– Pas d'exonération si pas de mesures imposées
– 50 % d'exonération si mesures imposées

Les amodiations

• Pour les amodiations nautiques et activités essentielles ouvertes Pas d'exonération

• Pour les amodiations autres activités (restaurants, boutiques, activités non essentielles fermées etc..) :

• Au titre du 1er semestre 2021 : Pas d'exonération pour les commerces ouverts dit « essentiels »

✓ 100 % d'exonération pour les commerces fermés dit « non essentiels »

• Au titre du 2ème semestre 2021 : Pas d'exonération si pas de mesures imposées
✓ 50 % d'exonérations si mesures imposées

Conditions

1. en faire la demande expresse
2. pouvoir justifier répercuter ces aides au(x) sous-occupant(s) en produisant un **projet d'avenant au(x) contrat(s) de sous occupation**

Les AOT

• Pas d'exonération pour :

- Tournages et prises de vue
- Privatisations de places de stationnement
- Mises à disposition de parking ou d'espace public
- Mises à disposition de local / bâtiment communal
- Manifestations à caractère commercial (marchés, braderies, food-truck...)

• **Implantation de bureau d'accueil ou bulle de vente** (Exo 7 – Lucile – Rando Jet – Rivage) : exonération du mois d'avril

• **Manèges** 80% d'exonération sur le 1^{er} semestre 2021

• **Restaurant le Yacht Club :**

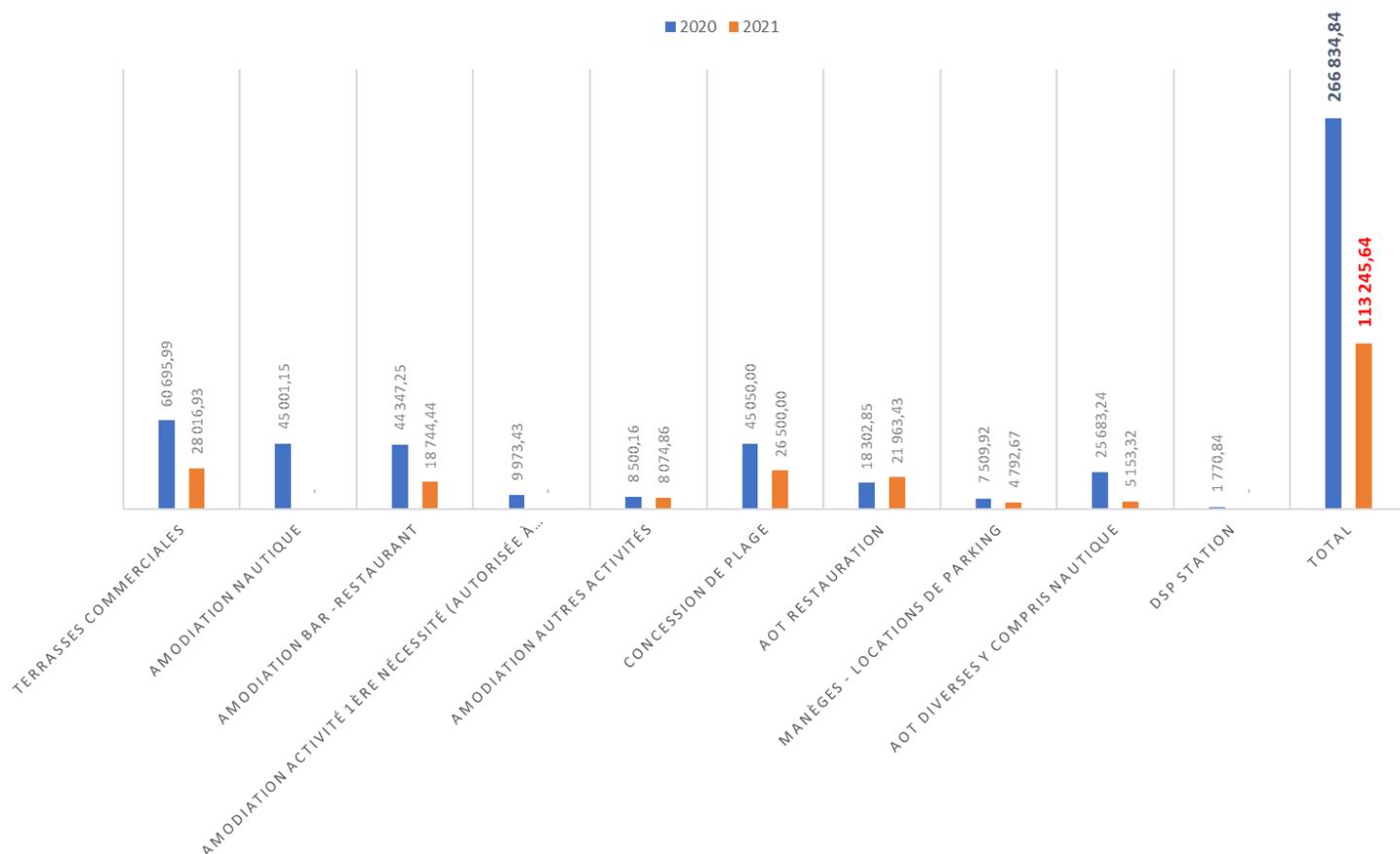
- Au titre du 1er semestre 2021 : 100 % d'exonération
- Au titre du 2ème semestre 2021 : Pas d'exonération si pas de mesures imposées
- 50 % d'exonération si mesures imposées

• **Concessions de plages :**

- Au titre des 3 premiers mois : 100 % d'exonération
- Au titre des 3 mois restants : Pas d'exonération si pas de mesures imposées
- 50 % d'exonération si mesures imposées

EXONERATIONS PAR CATEGORIE D'ACTIVITES

■ 2020 ■ 2021



IMPACT FINANCIER PREVISIONNEL SUR LE BUDGET DES PORTS DE PLAISANCE

	CA 2019	BP 2020	REALAU 08/06/2020	Facturé attendu ALIZEE 01 06 2020	Effet fréquentation + exonérations + relance Maj 01 06 20	Pré CA 2020 (réf.CA 19)	
70	VENTE DE PRODUITS	4 259 928,40	4 000 155,00	2 435 430,56	3 750 474,83	-232 914,38 €	4 027 014,02
7011	clés pontons piétons	3 499,97	3 000,00	1 749,96	1 916,66	-541,67 €	2 958,30
7012	clés parking	20 091,22	19 000,00	3 666,25	5 776,11	1 461,33 €	21 552,55
7013	prises électriques	352,43	661,00	73,29	103,38	-211,62 €	140,81
7015	guidons	100,02	0,00	54,18	54,18	4,18 €	104,20
7061	contrats annuels	2 979 129,82	2 885 633,00	1 935 130,41	2 931 830,29	0,00 €	2 979 129,82
7062	contrats abonnement	235 852,47	203 213,00	120 222,67	245 758,00	9 905,53 €	245 758,00
7062	Port GREGAU						
7063	escales	156 128,07	121 928,00	28 405,46	35 172,70	-899,97 €	155 228,10
7064	manutentions	276 846,90	243 856,00	43 130,21	78 275,96	-64 996,05 €	211 850,85
7065	aire de carénage	57 053,30	40 643,00	8 645,17	22 035,22	-1 540,10 €	55 513,20
7066	tins	88 611,71	77 221,00	17 016,37	36 263,53	-5 269,01 €	83 342,70
7067	autres prestations	11 277,77	5 000,00	3 761,67	3 910,66	-4 319,00 €	6 958,77
7068	amodiations DPP	362 206,28	340 000,00	271 075,01	386 345,08	-105 812,00 €	256 394,28
7069	temporaires DPP	68 778,44	60 000,00	2 499,91	3 033,06	-60 696,00 €	8 082,44
75	AUTRES PRODUITS	221 480,49	178 000,00	15 787,62	15 582,50	-96 546,00 €	124 934,49
7588	produits divers de gestion courante courrier + (m3 eau AOT)	6 428,99	2 000,00	2 034,27	1 575,00	0,00 €	6 428,99
7541	forfait stationnement Pro + 4eme vignettes	10 304,17	6 000,00	8 616,68	8 870,83	0,00 €	10 304,17
757	AOT diverses quais , panneaux , salles Expo + prestations	204 747,33	170 000,00	5 136,67	5 136,67	-96 546,00 €	108 201,33
		4 481 408,89 €	4 178 155,00 €	2 451 218,18 €	3 766 057,33 €	-329 460,38 €	4 151 948,51 €

Après avoir expliqué ces propositions, il est procédé au vote.

- Les mesures d'aide 2021 pour faire face à la crise sanitaire sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

➤ Sujets n°2 : Approbation du Compte Administratif 2020

- Rappels éléments budgétaires 2020 :

Eric PALLIER rappelle les mouvements budgétaires qui ont rythmé l'exercice 2020

● **En Fonctionnement:**

- **Stabilité pour la proposition de budget 2020 (1,14% / 2019)**
- **Pas d'application de l'érosion monétaire sur les tarifs 2020 en attente d'un audit général de nos prestations , Hors TP02 (+1,87) sur produits contrats longue durée**
- **Baisse des charges d'emprunt (intérêts).**
- **Des nouvelles recettes générées salles GOALARD et un domaine portuaire de plus en plus captif (événement, salon, bases loisirs)**
- **Dotation aux amortissements en légère baisse**
- **Conserver une capacité de résultat reporté pour initier les grands travaux d'entretien des digues et quais palplanches du port en minimisant l'emprunt (principe d'un SPIC)**

● **En Investissement:**

- Etudes opérationnelles du **Projet Ville-Port**
- Maintien des programmes d'investissements de fond **Amarrages - Parc barrières de parking , renouvellement des bateaux du port etc.)**
- Subventions attendues:
 - Ville Port : FNADT et OCCITANIE (Projet Ville Port)

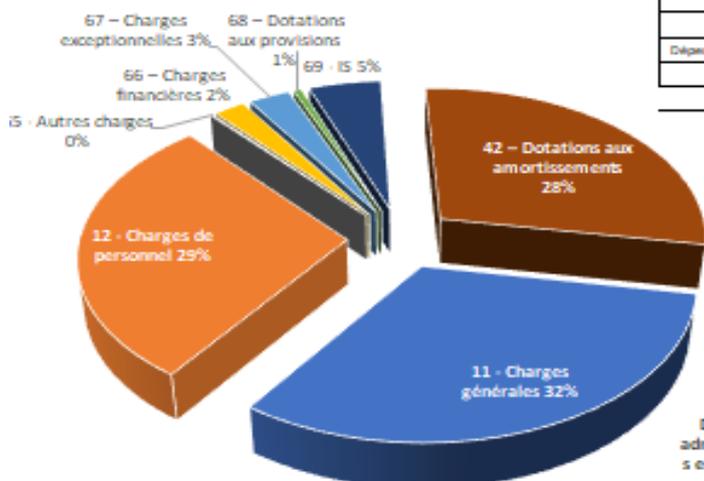
<h2 style="margin: 0;">SUIVI BUDGET 2020 POUR MEMOIRE</h2>	<h3 style="margin: 0;">Historique du BP 2020</h3> <p style="margin: 0;">Conseil Municipal Juillet 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affectation du résultat 2019 • Vote du Budget supplémentaire 2020 <p style="margin: 0;">Conseil Municipal Décembre 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du débat d'orientation Budgétaire 2021
<p>28 juillet 2020 Vote du Budget supplémentaire : Le budget supplémentaire 2020 du Port de Plaisance s'élève à 2 246 167,54 euros et se décline comme suit :</p>	
<p>1) La reprise des résultats cumulés de 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fonctionnement (compte 002) : 2 264 346,20 euros - En investissement (compte 001) : 402 965,47 euros 	
<p>2) La reprise des restes à réaliser de 2019 en investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En dépense : 32 900 euros au compte 2154 correspondant à l'acquisition d'un poids de levage 	
<p>3) Des ajustements de crédits qui serviront à :</p> <p style="margin-left: 20px;">En fonctionnement :</p> <p>En dépense :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscription d'une dotation aux provisions pour donner suite à une demande du Trésor Public de Maugeio au compte 6817 pour 21 921,34 euros - L'abondement du compte 6718 pour faire face aux remboursements exceptionnels de certaines redevances pour donner suite à la crise du COVID-19 pour 60 000 euros - L'abondement du compte 69 pour solder l'IS 2019 pour 40 000 euros - L'abondement artificiel du compte 61528 « entretiens, réparation autres biens immob. » afin que ce résultat reste disponible au chapitre 011 en cas de nécessité : 2 164 346,20 euros <p>En recette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abondement par équilibre des reprises sur provisions pour donner suite à une demande du Trésor Public de Maugeio au compte 7815 pour 21 921,34 euros <p style="margin-left: 20px;">En Investissement :</p> <p>En dépense :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abandon du programme d'acquisition d'un logiciel de gestion des infrastructures portuaires au compte 2051 : - 73 000 euros <p>En recette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de l'emprunt d'équilibre initialement prévu au compte 1641 : - 443 065,47 euros 	

- **Présentation du Compte Administratif 2020 :**
 - **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :**

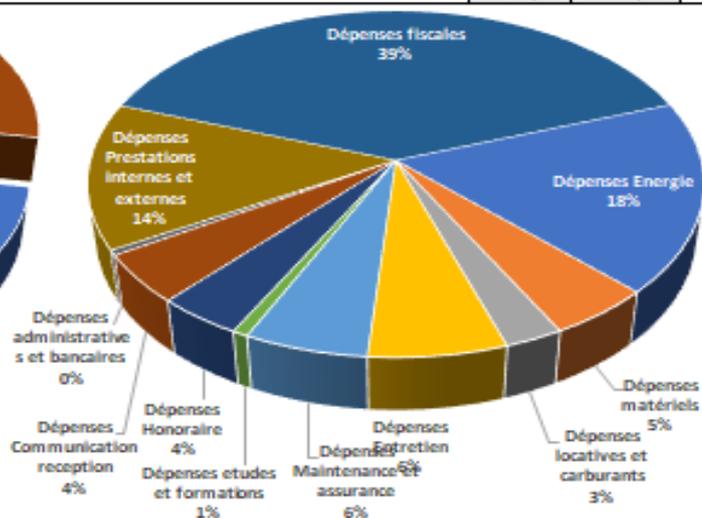
Le total des dépenses d'ordre d'exploitation s'élève à 4 056 814.38€ soit à +0.3% /CA2019

DEPENSES	2017	2018	2019	2020	2020/ 2019	Gestion pandémique
TOTAL	4 113 699,45	4 096 174,06	4 044 780,51	4 056 814,38	0,30%	
11 - Charges générales	1 423 556,67	1 400 432,60	1 332 719,87	1 298 294,27	-2,58%	Avec cette situation exceptionnelles contrôle des comptes d'entretien de domaine, d'achat de matériels, annulation de programme comme l'audit tarifaire quand dans le meme temps nous renforçons les sous traitances pour nettoyage des locaux , des frais (15000€) pour adapter les locaux aux nouvelles procédures COVID. Soutien au SIM maintenu , reglement d'un contentieux et une remise en question de la déchetterie du port.
12 - Charges de personnel	1 270 724,99	1 211 928,83	1 157 871,08	1 171 066,91	1,14%	Impact avancement de carrière et Prime COVID
65 - Autres charges	16 580,08	13 899,49	28 961,59	6 760,95	-76,66%	Remboursement croisière de + 1 mois , pas de programme ANV proposé
Total dépenses Gestion courante	2 710 861,74	2 626 260,92	2 519 552,54	2 476 122,13	-1,72%	Suite Pandémie contrôle des dépenses
66 - Charges financières	104 234,75	97 310,43	90 041,94	88 000,00	-2,27%	Pas d'emprunt 2019
67 - Charges exceptionnelles	67 243,31	59 226,91	50 685,61	115 026,96	126,94%	Remboursements pour gestion du plan d'eau 50 387,40€ , Remb.Covid 36 561,34€ et Protocole Grenados 28 036€ (BS2020 + 60 000€ sur compte)
68 - Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	21 921,34	#DIV/0!	Correction demandée par la perception Provision pour risque
69 - IS	146 087,00	190 000,00	210 886,00	199 735,00	-5,29%	4 acomptes paiement IS 2020 (151 158€) + rattachement
Total dépenses réelles d'exploitation	3 028 426,80	2 972 798,26	2 871 166,09	2 900 805,43	1,03%	Effet PANDEMIE COVID19 avec un compte 67 en hausse
42 - Dotations aux amortissements	1 085 272,65	1 123 375,80	1 173 614,42	1 156 008,95	-1,50%	Intégrations des investissements

Détail du compte 011 charges générales et Structure budgétaire



Compte 011	BP 2020	CA 2020	Réalisation CA20/BP20
Dépenses Energie	230500,00 €	232 567,04 €	100,89%
Dépenses matériels	85 000,00 €	67 428,91 €	79,45%
Dépenses locatives et carburants (Déchetterie Parc lacatif et frais copro)	370 000,00 €	35 083,01 €	9,48%
Dépenses Entretien	165 893,00 €	83 315,76 €	50,29%
Dépenses Maintenance et assurances	108 000,00 €	76 472,03 €	70,81%
Dépenses études et formations	50 955,00 €	9 473,50 €	18,79%
Dépenses Honoraires	49 000,00 €	51 199,60 €	104,49%
Dépenses Communication réception (SIM)	69 500,00 €	59 889,27 €	86,17%
Dépenses administratives et bancaires	6 500,00 €	6 132,08 €	94,34%
Dépenses Prestations Internes et externes (PI v Ville UVP O Site Nettoyage)	180 000,00 €	1 775 246,62 €	98,62%
Dépenses fiscales	545 000,00 €	5 062 273,88 €	92,89%
TOTAL € HIT	1 537 348,00 €	1 298 298,27 €	84,51%



RAPPEL - ETAT DES COMPTES DE PROVISION AU 31 12 2020

Compte Perception	PROVISIONS	SOLDE PREVISIONNEL AU 31 12 2019	Reprise 2020	SOLDE AU 31 12 2020	Inscription BP2021	BP 2021 avec Écriture réalisée
Compte 491	Restes à recouvrer	75 821,34 €	27 063,72 €	21 921,34 €		48 757,62 €
Compte 15181	Réparations	394 000,00 €		420 836,28 €	-26 836,28 €	394 000,00 €
			Reprise Grenados 27 063,72 €	394 000€ +26 836,28€		

Les reprises pour admission en non valeur n'éteignent pas les poursuites engagées et suivies par la perception.

ETAT DE LA DETTE 31/12/20

Organisme prêteur	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation -1	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Index (4)	Taux initial		Capital restant dû au 31/12/2020	Annuité de l'exercice		
						Niveau de taux (5)	Taux actuariel		Capital	Charges d'intérêt (15)	Annuité à payer au cours de l'exercice
SOCIETE GENERALE	15/12/2009	15/12/2009	15/12/2010	500 000	Taux fixe à 3,7831 %	3,78	3,77	335 158,33	18 597,06	12 679,37	31 276,43
CREDIT AGRICOLE	20/12/2002	20/12/2002	20/12/2003	500 000	Taux fixe à 4,93 %	4,93	4,92	74 233,41	36 223,80	3 659,71	39 883,51
CAISSE D'EPARGNE	13/12/2010	13/12/2010	13/12/2011	700 000	Taux fixe à 3,68 %	3,68	3,67	496 081,37	25 407,76	12 505,72	37 913,48
CAISSE D'EPARGNE	31/12/2011	12/12/2011	25/03/2012	700 000	TAG 03 M + 0,85	1,33	2,56	492 444,26	25 183,73	18 121,95	43 305,68
CAISSE D'EPARGNE	14/12/2012	14/12/2012	25/03/2013	520 000	Euribor 03 M + 0,71	0,89	0,37	366 050,28	20 028,58	629,80	20 658,38
DEXIA CL	01/12/2006	01/12/2006	01/12/2007	1 000 000	Taux fixe à 3,99 %	3,99	4,03	385 509,61	58 134,78	15 595,47	73 730,25
Banque Postale	16/01/2014	16/01/2014	01/05/2014	469 000	Taux fixe à 3,42 %	3,42	3,41	287 188,23	30 668,57	9 431,31	40 099,88
Banque Postale	14/01/2016	23/02/2016	23/05/2016	267 000	Taux fixe à 1,59%	1,59	1,59	140 175,00	26 700,00	2 069,59	28 769,59
TOTAL				4 656 000				2 576 840,49	240 944,28	74 692,92	315 637,20

L'encours de la dette au 31/12/2020, en baisse, est de 2,58 M€ réparti sur 8 emprunts dont 6 contrats à taux fixes, 1 à taux variable et 1 crédit revolving.
Compte tenu du niveau d'épargne brute, la capacité de désendettement du budget annexe Port de la commune passe à 1,6 années au 31/12/2020.

■ Des recettes de fonctionnement optimisées :

Le Total des recettes d'exploitation s'élève à 4 498 381.31 € soit à -4.85% /CA2019 du fait de la crise sanitaire

E X P L O I T A T I O N	RECETTES	2017	2018	2019	2020	2020/ 2019	Une année touchée par la pandémie COVID19
	TOTAL	4 441 554,42	4 670 722,89	4 727 563,26	4 498 381,31	-4,85%	Impact de la pandémie COVID 19 avec ses mesures de relance et l'effet fréquentation CA19/CA20 = 229 182 €
	13 - Remboursement sur personnel	40 501,00	45 988,83	43 639,00	0,00	-100,00%	CICE supprimé
	70 - Vente de produits	4 056 435,78	4 171 132,94	4 259 928,40	4 162 782,94	-2,28%	Voir détails
	75 - Autres produits	114 328,47	167 735,26	221 480,49	112 321,34	-49,29%	Voir détails
	<i>Total recettes Gestion courante</i>	<i>4 211 265,25</i>	<i>4 384 857,03</i>	<i>4 525 047,89</i>	<i>4 275 104,28</i>	<i>-5,52%</i>	Impact COVID soutien à l'économie portuaire notamment compte 75 et 100% sur les terrasses et occupation longue durée (cpte 7067 7069)
	77 - Produits exceptionnels	170 185,00	224 112,98	153 820,35	143 399,47	-6,77%	Déplafonnement CET 2020 pour 125 829 €, Remboursement dommage barrières de parking 9 106.13 €, ANV suite recouvrement débiteurs pour 1 378.02 € et Remboursement excédent CVAE 7
	78 - Reprises sur provisions	15 748,17	12 967,52	19 802,52	48 985,06	147,37%	Correction pour risques et protocole Grenados
	<i>Total recettes réelles d'exploitation</i>	<i>4 397 198,42</i>	<i>4 621 937,53</i>	<i>4 698 670,76</i>	<i>4 467 488,81</i>	<i>-4,92%</i>	
	42 - Opérations d'ordre	44 356,00	48 785,36	28 892,50	30 892,50	6,92%	En cours Subventions

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses de l'exercice : **4 056 814.38** euros HT

Recettes de l'exercice : **4 498 381.31** euros HT

Solde d'exécution de l'exercice : **441 566.93** euros HT (excédent)

Report de l'exercice n-1 : **2 264 346.20** euros HT (excédent)

Résultat de clôture : 2 705 913.13 euros HT (excédent)

■ Des dépenses d'investissement axées sur le Projet Ville-Port :

Les Dépenses réelles d'Investissement se clôturent à 1 104 842.12 €

✓ Compte 16 Emprunts : 243 134.20 € - Capital des emprunts en cours : 233 592.50 – c/165 Cautionnement (escale + d'un mois) : 9 541.70 €

✓ Compte 20 Immobilisations Incorporelles : 0.00€

✓ Compte 21 Immobilisations Corporelles : 143 201.40 €

✓ Compte 23 Immobilisations en cours : 718 506.52 €

- 2318 rémunérations mandat PVP : 91 100.52 €
- Avances mandat PVP : 627 406.00 €

Les Dépenses d'ordres d'Investissement : 195 694.00€

✓ Compte 040 : opération d'ordre et de transfert : 30 892.50 € - L'amortissement des subventions d'investissements

✓ Compte 041/2318 intégration des études PVP : 850 542.28 €

Le total des dépenses d'Investissement 2019 s'élève à 1 419 459.94 €

	DEPENSES	2017	2018	2019	2020	2020/2019	COVID 19 Une Année Ralentie
INVESTISSEMENTS	001 - solde exécution	0,00	0,00	0,00			
	20 – Immobilisations incorporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!	Annulation d'un programme logiciel et respect du programme 2020 - Barrières - Campagne de pieux -Réhabilitation sanitaires Nord - Dechetterie - video protection - nouveau Goupil technique
	21 – Immobilisations corporelles	546 418,15	364 426,43	160 708,19	143 201,40	-10,89%	
	23 – Immobilisations en cours	319 859,63	472 667,15	826 126,11	718 506,52		
	2313 - constructions	319 859,63	442 667,15	0,00			
	2318 - PVP Honoraires Mandat 1 et aménagements urbains PVP			114 904,31	91 100,52	-13,03%	Etudes et rémunération PVP - Impact COVID programme ralenti - Acquiescement de la phase AVP du projet
	238 - avances versées (TTC)		30 000,00	711 221,80	627 406,00		
	16 – Emprunt et cautionnements	213 140,24	227 592,58	236 931,64	243 134,20	2,62%	Capital emprunt (233 592,50€) + Cautionnement escales + 1mois (9 541,70€)
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 079 418,02	1 094 686,16	1 223 765,94	1 104 842,12	-9,72%	Programme tenant compte de la situation et Maitrisé
	40 – Opérations d'ordre et de transfert	44 356,00	48 785,36	28 892,50	30 892,50	6,92%	Ammortissement Subventions d'investissements
	041/2318 - opérations d'ordre patrimoniales	0,00	77 375,00	166 801,50	850 542,28		Intégration des études PVP décalage toutes études AVP
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 123 774,02	1 220 846,52	1 419 459,94	1 986 276,90	39,93%		

Des recettes d'investissement : maintien en autofinancement

Les Recettes Réelles d'Investissement se clôturent à 192 170.13 €

- ✓ Dotations réserves : 0.00 €
- ✓ 13 Subvention d'investissement : 9 520 €
- ✓ 165 dépôt et cautionnement : 12 541.68 €
- ✓ 23/238 TVA sur avance : 170 108.45 €

Les Recettes d'ordres d'Investissement : 2 006 551.23 €

- ✓040 opérations d'ordre et de transfert : 1 156 008.95 €
- ✓041/238 Opérations d'ordre Patrimoniales (PVP) : 850 542.28 €

Le total des Recettes d'Investissement 2020 s'élève à 2 198721.36 €

	RECETTES	2017	2018	2019	2020	2020/2019	
INVESTISSEMENTS	001.Solde exécution Investissement			428 065,87	402 965,47		
	1068 – Réserves	0,00	64 968,51	0,00			
	021 - Virement						
	13- Subventions investissement	44 325,00	0,00	10 000,00	9 520,00		Subvention R&D SEABINS
	16 - Emprunt d'équilibre et Caution	0,00	0,00	0,00	0,00		Pas d'emprunt et cautionnement escales + d'un mois
	165 - Dépôts et cautionnements reçus		9 891,68	10 583,32	12 541,68		
	238-opération d'ordre mixte TVA sur avance			33 360,30	170 108,45		TVA suite intégration travaux études PVP
	Total des recettes réelles d'investissement	44 325,00	74 860,19	53 943,62	192 170,13		
	40 – Opérations d'ordre et de transfert	1 085 272,65	1 123 375,80	1 173 614,42	1 156 008,95		Un Niveau d'amortissement important correspondant à 12 ans de réhabilitation des structures portuaires
	041/238 Opérations d'ordre patrimoniales		77 375,00	166 801,50	850 542,28		Intégration des études PVP 2019
	Total des Recettes d'ordre d'investissement	1 129 597,65	1 275 610,99	1 394 359,54	2 198 721,36	57,69%	

ZOOM SUR LES RECETTES D'EXPLOITATION c/70 et 75

	CA 2019	CA 2020	CA 20 / CA 19	
70 Ventes de Produits	4 259 928,40 €	4 162 782,94 €	-2,28%	
7011 clés pontons piétons	3 499,97 €	3 312,45 €	-5,36%	
7012 clés parking	20 091,22 €	20 003,12 €	-0,44%	
7013 prises électriques	352,43 €	226,05 €	-35,86%	
7015 guidons	100,02 €	183,35 €	83,31%	
7061 contrats annuels	2 979 129,82 €	2 997 273,54 €	0,61%	
7062 contrats abonnement	235 852,47 €	241 759,29 €	2,50%	
7063 escales	156 128,07 €	152 172,24 €	-2,53%	
7064 manutentions	276 846,90 €	235 525,34 €	-14,93%	Impact COVID
7065 aire de carénage	57 053,30 €	51 569,28 €	-9,61%	Impact COVID
7066 tins	88 611,71 €	81 012,22 €	-8,58%	Impact COVID
7067 autres prestations	11 277,77 €	4 940,68 €	-56,19%	Impact COVID
7068 amodiations DPP	362 206,28 €	371 772,31 €	2,64%	
7069 temporaires DPP	68 778,44 €	3 033,07 €	-95,59%	Impact COVID
75 Autres Produits AOT	221 480,49 €	112 321,34 €	-49,29%	
7541 forfait stationnement Pro +4eme vignettes	10 304,17 €	10 633,34 €	3,19%	
757 AOT diverses quais , panneaux , salles Expo	204 747,33 €	96 225,85 €	-53,00%	Impact COVID
758 produits divers de gestion courante courrier + (m3 eau AOT)	6 428,99 €	5 462,15 €	-15,04%	

	Produits annuels	Produits à flot saisonniers	Produits techniques	Produits amodiations et terrasses	Produits AOT Salles expo	Prodits divers clés remorquages prises	BP/CA 2020 €HT
BP 2020	2 885 633,00 €	344 141,00 €	361 720,00 €	400 000,00 €	170 000,00 €	16 661,00 €	4 178 155,00 €
CA 2019	2 997 273,54 €	413 934,65 €	368 106,84 €	374 805,38 €	96 225,85 €	24 758,02 €	4 275 104,28 €
Ecart	111 640,54 €	69 793,65 €	6 386,84 €	- 25 194,62 €	- 73 774,15 €	8 097,02 €	96 949,28 €
%	3,87%	20,28%	1,77%	-6,30%	-43,40%	48,60%	2,32%

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice : 1 986 276.90 euros HT

Recettes de l'exercice : 2 198 721.36 euros HT

Solde d'exécution de l'exercice : 212 444.46 euros HT (excédent)

Report de l'exercice n-1 : **402 965.47 euros HT (excédent)**

Solde d'exécution après report N-1 : 615 409.93 euros HT (excédent)

Restes à réaliser en dépenses : 0,00euros HT

Restes à réaliser en recettes : 0,00 euros HT

Résultat de clôture avec RAR : 615 409.93 euros HT (excédent)

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE :

Avec les restes à réaliser : 3 321 323.06 euros HT

➤ **Sujet n°3 : Affectation des résultats 2020 :**

Les résultats d'exploitation et d'investissement sont maintenus sur leur section respective de fonctionnement et seront utilisés au budget supplémentaire pour ajuster certains crédits ouverts au BP.

affectation des résultats 2020 - CM JUIN 2021

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
compte 011/61528	2 705 913,13		
TOTAL	2 705 913,13		
compte 023	0,00	virement à la section investissement	compte 002 (RFR écriture interne) 2 705 913,13 Résultat global de l'exercice : affectation du résultat
TOTAL	2 705 913,13		2 705 913,13
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Compte 21	0,00	RAR	compte 1068 (RIR) 0,00
compte 001 (DIR écriture interne)	615 409,93	solde d'exécution investissement compris RAR	compte 001 615 409,93 solde d'exécution après report N-1
TOTAL	615 409,93		615 409,93
	3 321 323,06		3 321 323,06

➤ **Sujet n°4 : Budget supplémentaire 2021 :**

Budget supplémentaire 2021 - Affectation du Résultat 2020			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
compte 011/61528	1 515 913,13	Affectation du résultat	
compte 673	12 832,73	Annulations Titres PHIMU	
compte 658	1 121 473,65	Indemnités Miramar	
Compte 614	55 693,62	Charges de copropriété	
TOTAL	1 190 000,00		
compte 023	0,00	virement à la section investissement	compte 002 (RFR écriture interne) 2 705 913,13 Résultat global de l'exercice : affectation du résultat
TOTAL	2 705 913,13		2 705 913,13
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
compte 001 (DIR écriture interne)	0,00	solde d'exécution investissement compris RAR	compte 1068 (RIR) 0,00
041/2318	40 000,00	Intégrations supplémentaire PVP	compte 001 615 409,93
23/238	141 048,48	PROJET VILLE PORT : Avances TTC versées sur immobilisations co	041/238 40 000,00
23/2318	141 048,47	PROJET VILLE PORT : Aménagements urbains hors PVP	Intégrations supplémentaire PVP
			Compte 16/1641 -333 312,98
			diminution emprunt d'équilibre
TOTAL	322 096,95		322 096,95
	3 028 010,08		3 028 010,08

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

1° REPRISE DES RÉSULTATS CUMULÉS DE 2020:

- En fonctionnement (compte 002) : **2 705 913,13** euros
- En investissement (compte 001) : **615 409,93** euros

2° REPRISE DES RESTES A REALISER

- Dépenses : 0,00 euros
- Recettes : 0,00 euros

3° AJUSTEMENTS DES CREDITS

En fonctionnement :

En dépenses :

- Abondement du compte 658 Autres Charges de gestion courante correspondant à la reprise des lots du MIRAMAR (indemnités): **1 121 473,65** euros
- Abondement du compte 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) de la SARL PHIMU (ex sous occupant de la SARL EL SOLEA): **12 832,73** euros
- Abondement du compte 614 Charges locatives et de copropriété venant régulariser les charges dues par la SARL EL SOLEA au Syndic du MIRAMAR : **55 693,62** euros
- Le solde du résultat cumulé vient abonder artificiellement le compte 61528 « entretiens, réparation autres biens immob. » afin que le résultat reste disponible au chapitre 011 en cas de nécessité : **1 515 913,13** euros

En investissement :

En recette :

- Abondement du compte 041/238 du montant des intégrations supplémentaires du PVP : **40 000** euros
- Annulation de l'emprunt d'équilibre initialement prévu au compte 1641 : **-333 312,98** euros

En dépenses :

- Abondement par équilibre du montant des intégrations liées au PVP compte 041/2318 : **40 000** euros
- Le solde du résultat excédentaire vient abonder artificiellement les comptes :
 - 23/238 Avances versées sur immobilisations corporelles mandat PVP : **141 048,48** euros
 - 23/2318 Aménagements urbains hors mandat PVP : **141 048,47** euros

Parmi les ajustements de crédits du BS, il est à noter la mise en œuvre de la Stratégie domaniale de la ville sur le CC LE MIRAMAR (cf. Détails dans les questions diverses ci-dessous) et l'abondement des crédits liés au PVP en investissement.

Enfin, la suppression de l'emprunt d'équilibre prévu au budget grâce à la reprise des résultats de 2020 qui permet de maintenir l'autofinancement de nos investissements.

Après avoir expliqué ces propositions budgétaires il est procédé au vote.

- **Le Compte Administratif 2020, l'affectation des résultats 2020 et le Budget supplémentaire 2021 de la Régie des Ports sont approuvés à l'unanimité des membres présents.**

Questions diverses :

➤ **Stratégie domaniale – Approbation des protocoles de reprise de lots :**

Catherine CHONVILLE revient sur l'ambition portée par la Ville depuis quelques années de reprendre en main les dépendances domaniales et revaloriser les zones qui connaissent une perte de croissance. C'est le cas des commerces de la face sud du CC LE MIRAMAR que la ville souhaite reprendre en gestion par le biais de protocoles visant la résiliation pour motif d'intérêt général et l'apurement de situations juridiques et financières parfois complexes :



Focus sur les hypothèses relatives à la reprise des lots du Miramar :

Rupture des contrats actuels d'amodiation et reprise des lots à la fin du 1er semestre 2021

Versement des indemnités de résiliation proposées,

Impact majoré de 61 k€ pour le contrat El Solea :

Dans le cadre des échanges relatifs à l'établissement d'un protocole transactionnel, il est précisé qu'en sus de l'indemnité à 430 k€, le Port :

Prend en charge une dette de l'exploitant de 55 k€ (charges de copropriété),

Annule un titre non recouvré auprès de l'ancien sous-occupant de 12 k€ (redevance d'occupation sur les terrasses).

Reprise des lots	Demande du bénéficiaire	Estimation expertise immobilière	Indemnité versée (chap. 65)	Apurement dette copropriété au 30/06/2021 (chap. 61)	Annulation de titre (chap. 67)	Impact charges total en 2021
El Solea	900 000	433 326	431 474	55 693,62	12 832,73	500 000
Marilou	240 000	108 837	100 000			100 000
Neptuneis	220 000	145 780	170 000			170 000
Vialle	460 000	447 440	420 000			420 000
Total	1 820 000,00	1 135 383,00	1 121 473,65	55 693,62	12 832,73	1 190 000,00

Obligation de solliciter l'avis du service des Domaines sur montant des indemnités en cours avant validation définitive

Autres conditions du Protocoles

• Contreparties du versement de l'indemnité:

- renoncer intégralement au bénéfice du contrat d'occupation longue durée du domaine public portuaire conclu avec la Commune de la Grande-Motte, et accepter la résiliation amiable dudit contrat
- quitter et évacuer les lots, ainsi que les compléments (terrasse ...) du domaine public portuaire, entendus comme comprenant non seulement l'assiette foncière mais également les constructions édifiées sur ces lots au plus tard le 31 juillet 2021. Etant ici précisé, que les bénéficiaires devront faire leur affaire de la libération des locaux par les éventuels sous-occupants, sans aucune possibilité de recours contre la Commune de la Grande-Motte.
- laisser lesdits lots libre de toute occupation, remettre l'intégralité des jeux de clefs en leur possession à la Commune le jour de l'évacuation des lieux et résilier l'ensemble des contrats en cours relatifs aux dits lots (électricité, eau...);
- être présents sur site à première demande de la Commune, pour dresser un état des lieux de sortie, lequel interviendra au plus tard dans les 15 jours suivant la libération effective des locaux;
- renoncer expressément à tous recours à l'encontre de la Commune, de quelque ordre que ce soit, qu'il soit administratif, préalable ou contentieux (recours en contestation de légalité ou en responsabilité **notamment**, ou encore revendication de propriété), et devant quelque juridiction que ce soit, relatif à la passation et à l'exécution du contrat d'occupation du domaine public, ainsi qu'aux conséquences de la résiliation amiable de la convention d'occupation du domaine public copérée en application des présentes;
- renoncer expressément à tous recours, gracieux, administratif ou contentieux devant quelque juridiction que ce soit, et sans aucune limitation de durée, relatifs à la reconversion des lots de l'ensemble immobilier LE MIRAMAR ou à la réalisation du projet VillePort, incluant notamment l'ensemble des actes administratifs et autorisations nécessaires à la concrétisation dudit projet
- payer l'intégralité de la redevance d'occupation domaniale due à la Commune ainsi que l'ensemble des charges afférentes aux lots, et ce jusqu'à la restitution effective des lieux, et ce prorata temporis;
- payer l'intégralité des charges dû au syndic de gestion de l'ensemble immobilier LE MIRAMAR, et ce jusqu'au dernier appel de fonds émis par ce dernier, sans qu'il ne soit question d'en contester le bien fondé. Etant précisé que le montant définitif de cette somme sera déduit du montant de l'indemnité transactionnelle qui sera versée par la Commune.

Conséquences budgétaires de la reprise jusqu'à réattribution des lots

Les surfaces récupérées :

Lots	Bénéficiaire	Activité	SURFACES m ²				
			RDC	Etage	Terrasse	Total hors terrasse	Total avec terrasse
112-212-213-214	Ville LGM	vacants	66	81,5	17	147,5	164,5
116-216-203-204-205	SARL EL SOLEA	Restaurant et appartements	174	274,26	32	448,26	480,26
110	SCI MARILOU	Salon de coiffure	57,5			57,5	57,5
115-215	SCI NEPTUNEIS	Ecole de plongée	67,86	67,86	77	135,72	212,72
111-211-210	M. VIALLE André	Diverses + 3 appartements	125	119,2	25	244,2	269,2
			490,36	542,82	151	1033,18	1184,18

Les dépenses d'exploitations supplémentaires (estimations à affiner) :

Charges récurrentes induites par la reprise des lots	
Charges copropriété (c. 614)	10 000
Taxes foncières (c. 63512)	20 000

Les pertes de recettes d'exploitation induites :

Impacts redevances (année pleine) Valeur 2021	Contrat (c.7068)	Terrasses (c. 7069)	Total recettes par lot (HT)
El Solea	7 386	4563	11 949
Marilou	1 620	470	2 090
Neptuneis	3 003	0	3 003
Vialle	3 875	330	4 205
Lots Ville	2 080	990	3 070
Total	17 964	6353	24317

NB: Possibilité d'impact bénéfique sur l'IS en compensation des charges induisant un résultat déficitaire sur 2021 : reste à évaluer

Et ensuite???

1. Etude opportunité de mise à disposition des locaux durant la période de travaux PVP pour certaines structures à relocaliser temporairement (CEM – Yacht Club etc...)

2. Etude réattribution de nouveaux contrats d'occupation (réflexions à venir):

- Etude commerce et répartition de surfaces
- Lancement des consultations et attribution (*prévision : courant 2nd semestre 2022*)
- Perception de nouveaux loyers
- Perception de droits d'entrée, évalués à 30% de l'indemnité versée (*par hypothèse à ce stade*),

➤ **Le projet de reprise de lots par la ville et de protocole est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

➤ **Point d'étape PVP :**

M. PALLIER indique que les membres élus du conseil portuaire ont envoyé une liste de questions sur le PVP à la Régie du port afin que des éclairages soient apportés sur ce projet. Il rappelle que des points d'étape réguliers sont faits sur ce projet à chaque séance et qu'il était bien prévu d'y revenir sur cette séance.

Questions des membres du conseil portuaire

1) Etat et timing des études obligatoires avant début des travaux et le coût (éventuelles nouvelles études)

Le PRO des aménagements portuaires est en cours d'élaboration. Il sera achevé en septembre. Cette phase d'étude permettra ensuite le lancement de l'appel d'offres travaux en 2022.

En parallèle, les études réglementaires sont en cours d'élaboration. Les procédures réglementaires sont le préalable obligatoire avant tout démarrage des travaux. Les grandes étapes à retenir sont les suivantes :

- Fin 2021 : dépôt des dossiers réglementaires
- Eté 2022 : enquête publique
- Début 2023 : Arrêté d'autorisation environnementale, arrêté d'autorisation d'extension portuaire

Ces étapes réglementaires ont nécessité la réalisation de nouvelles études, toutefois déjà budgétées :

- Inventaire mégafaune marine (il s'agit là d'identifier les éventuels impacts sur la population de cétacés, et notamment Grands Dauphins à proximité du site)
- Modélisation du panache turbide (il s'agit d'observer l'impact des travaux en terme de turbidité, et son éventuelle propagation aux abords du Port. Les résultats font apparaître que les impacts sont très faibles).

Ces études réglementaires sont financées par la Ville.

2) Modification du projet en fonction des résultats timing et éventuellement surcout et décalage dans le temps

Le démarrage des travaux portuaires est toujours prévu à l'automne 2023.

Il n'y a pas de modification du projet lié aux résultats des différentes études. Les modifications du projet depuis l'AVP portent plutôt sur des aspects liés à l'avancement du projet :

- Mise au point de la bathymétrie
- Mise au point de l'aire de carénage, avec notamment définition des traitements des limites
- Mise au point de l'aménagement des cordons dunaires côté plage...

3) Perspective de début des travaux de l'agrandissement du port et Zone industrielle nouveau cout du fait que le projet sera commencé par les voix routières et parkings .

Il est effectivement prévu un démarrage des travaux d'aménagements urbains en 2022. Cela concernera le secteur Pompidou et Tabarly Est. Ces travaux sont réalisés de manière anticipée, c'est-à-dire avancés par rapport au phasage initial, et cela n'a pas d'impact sur les travaux portuaires qui démarreront à l'automne 2023 comme prévu.

Le démarrage de travaux de construction de la halle nautique est prévu à l'automne 2024.

4) Subventions attendues par les instances et nouveau financement du surcout déjà enregistré.

Quid de l'aide du plan de relance prévu sur deux ans par l'Etat

Le montant total de subventions attendues pour la globalité du projet s'élève à 29 M€.

Un montant total de 504 K€ a déjà été perçu par la Ville pour les études pré-opérationnelles.

Les demandes de subventions pour les phases d'études postérieures sont en cours d'instruction.

La demande au titre du Plan de Relance est également en cours d'instruction.

Mme CHONVILLE expose que le projet a entamé sa phase PRO (après approbation de la phase AVP en fin d'année 2020) qui correspond à une étape décisive car cette ETUDE DE PROJET vient préciser et détailler tous les aspects (plans – coupes – implantations – dimensions – natures – caractéristiques – mise en œuvre – délais et coûts) de tous les éléments du projet (travaux - constructions - équipements - alimentations – fluides etc...) avant la phase opérationnelle de rédaction et de passation des contrats de travaux.

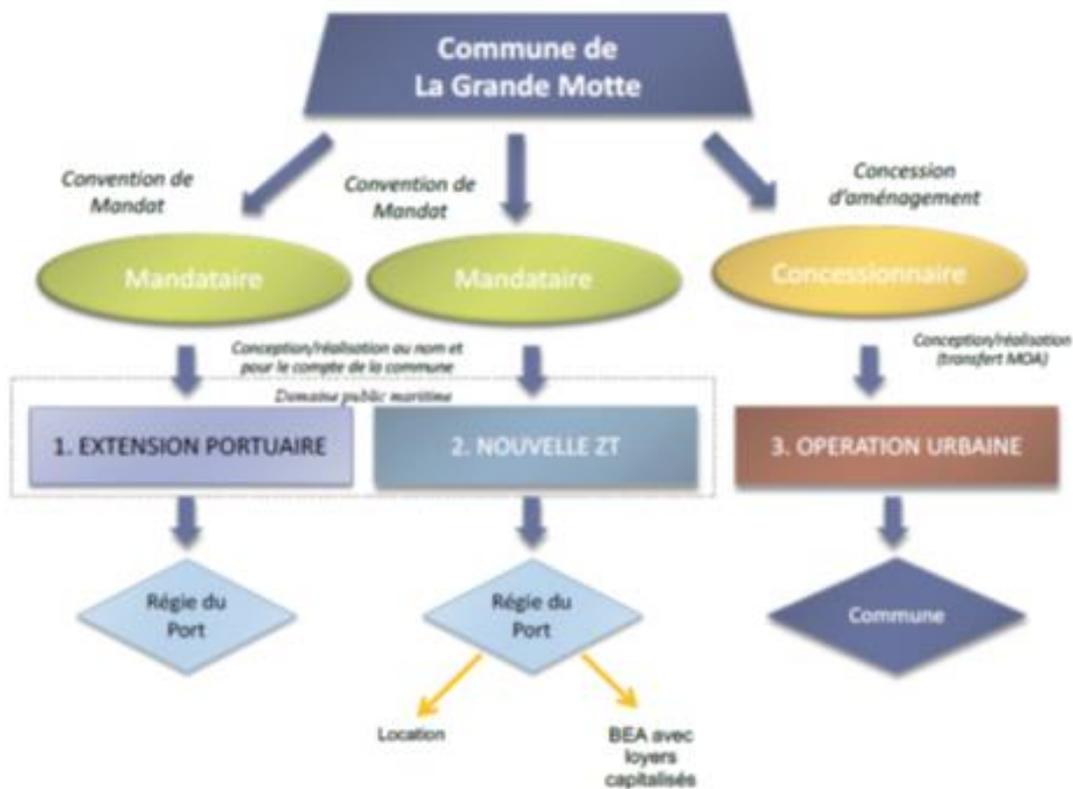
Ainsi, les périmètres fonctionnels et de maîtrise d'ouvrage (répartition entre les ouvrages portés par la ville, ceux portés par la Régie des ports et ceux portés par la Concession d'aménagement ont été modifiés.



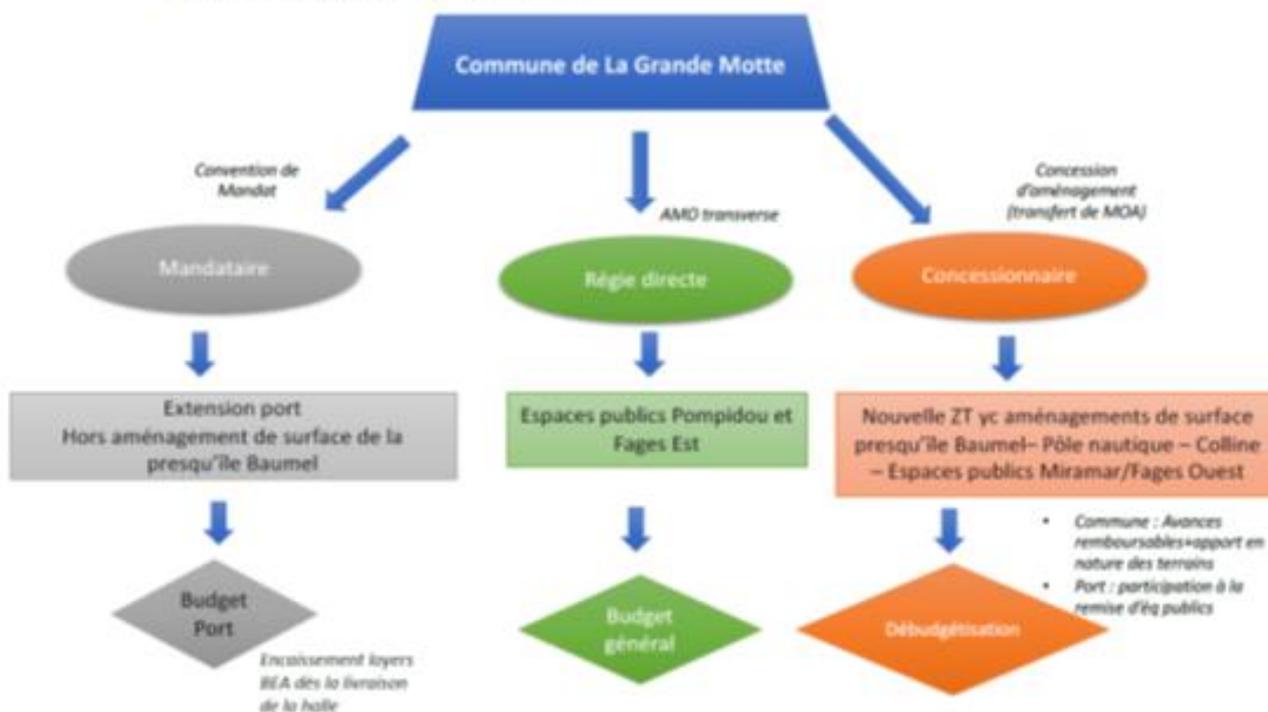
Elle explique que la venue du Premier Ministre à La Grande Motte et son annonce du plan de relance ont poussé la commune à revoir le montage juridique de la concession d'aménagement envisagée sur le PVP afin de bousculer le calendrier du projet et pouvoir bénéficier d'une partie des fonds du Plan de relance.

1. EVOLUTION DES PERIMETRES FONCTIONNELS ET DE MAITRISE D'OUVRAGE

1. RAPPEL DU MONTAGE D'ORIGINE

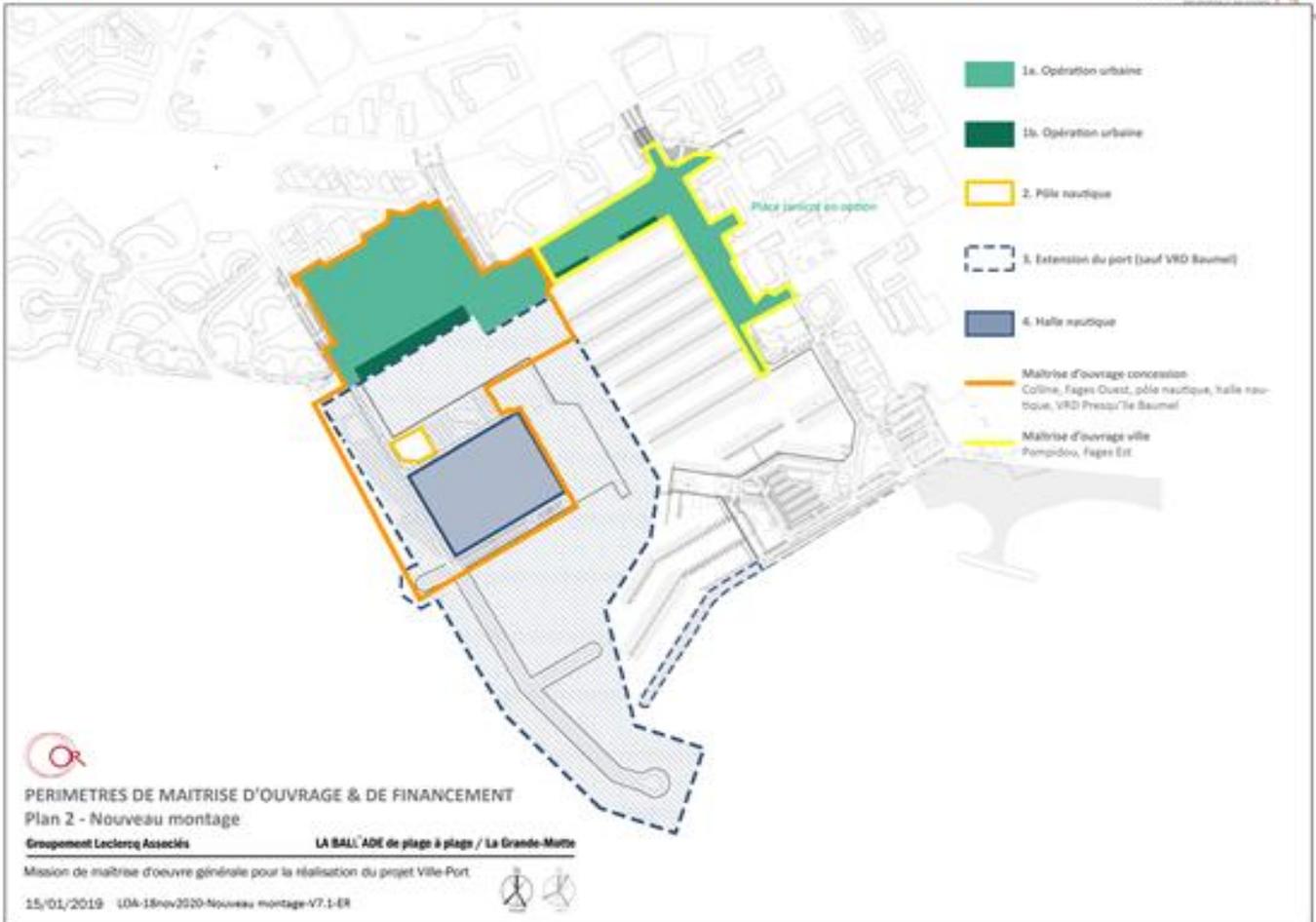


2. NOUVEAU MONTAGE PROPOSÉ



Ainsi, les périmètres fonctionnels et de maîtrise d'ouvrage (répartition entre les ouvrages portés par la ville, ceux portés par la Régie des ports et ceux portés par la Concession d'aménagement) ont été modifiés.

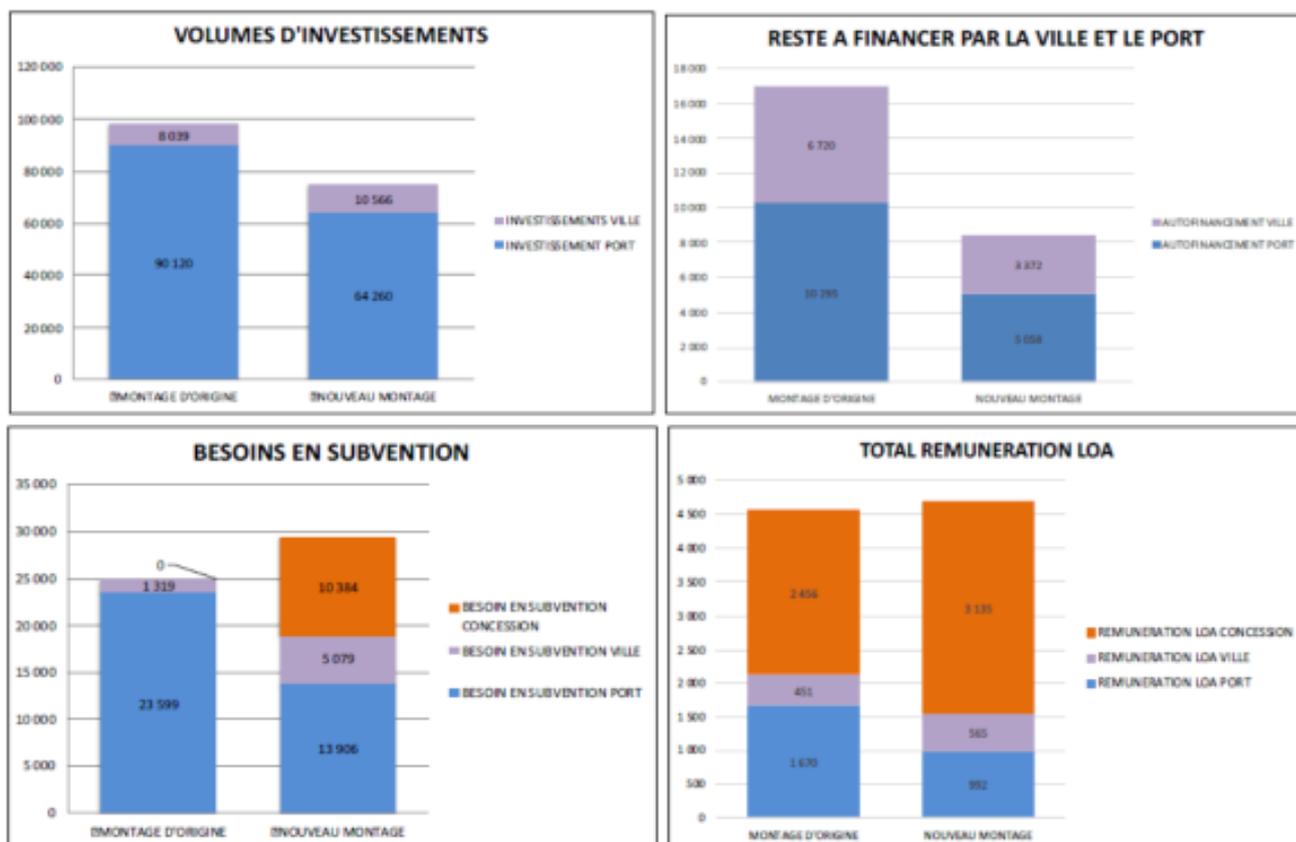
PERIMETRES FONCTIONNELS ET MAÎTRISE D'OUVRAGE



Cette nouvelle répartition a des conséquences favorables sur le montant des investissements à la charge de la Régie du Port et de la ville. La Concession se chargeant d'un plus grand nombre de travaux. Par corollaire, les besoins de subvention sont également impactés.



COMPARATIF DES VOLUMES ET DES FLUX FINANCIERS



En complément des réponses apportées aux membres du conseil portuaire, ci-dessous le détail des financements bancaires attendus.

Financement bancaire de l'opération (après subventions)

Financement bancaire

- 2 lignes de crédit :
 - Caisse des Dépôts et Consignations
 - Autres établissements bancaires
- Caractéristiques des emprunts simulés

	CDC	Autres
Valeur nominale	17 M€	17 M€
Taux d'intérêt	1,0 %	2,0 %
Durée	40 ans	30 ans
Mode de tirage	Tirage simultané et à due proportion des deux lignes de crédit pendant la période des travaux au fur et à mesure des besoins de financement	
Mode de remboursement	Remboursement mensuel constant sur période post-travaux	

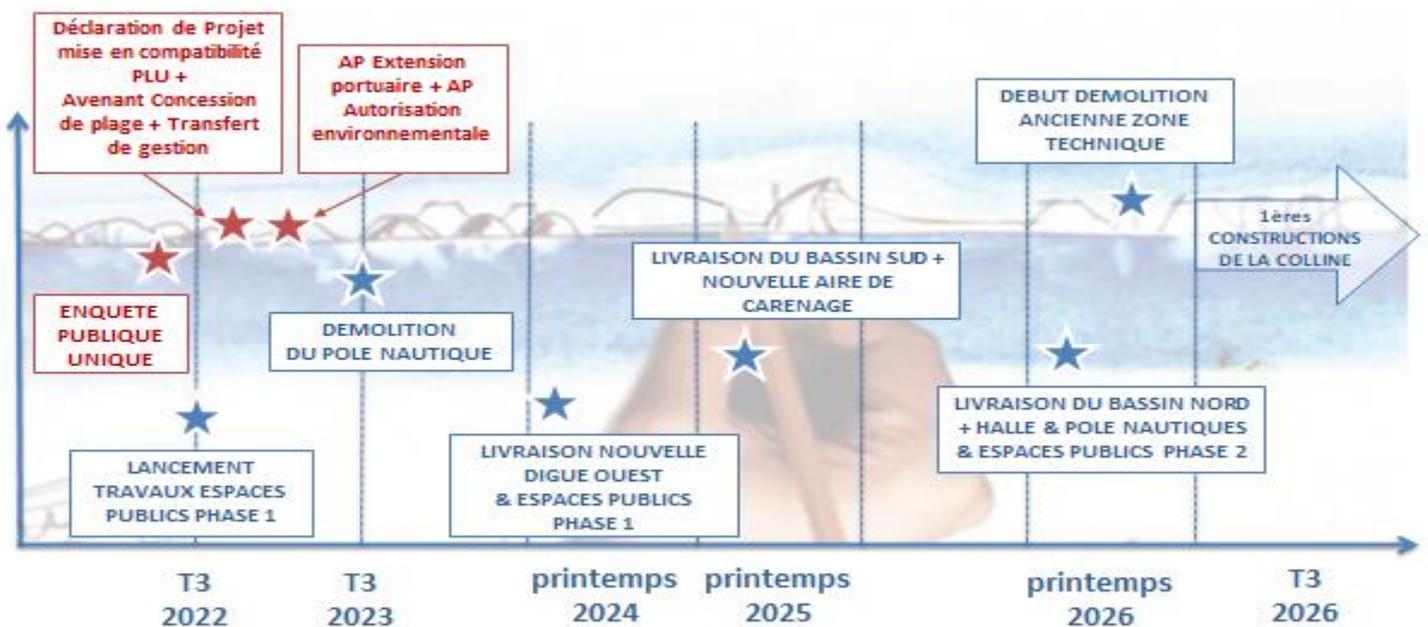
- Contrepartie du remboursement différé des mensualités :
 - Intérêts capitalisés sur la période des travaux
 - Montant : 1,399 M€ cumulés à fin 2026

Complément apporté par autofinancement

2. CALENDRIER ACTUALISE

Le calendrier du projet a donc été révisé afin que la partie non soumise à Enquête publique (Aménagements urbains quai Pompidou et Robert Fages) puisse prétendre aux fonds du plan de relance, soit un lancement anticipé des travaux au troisième trimestre 2022.

LES GRANDES ECHEANCES



5. MODIFICATION DU PPRI

1.2.2 Le projet de modification du PPRI

La présente modification consiste à faire évoluer le règlement de la zone de déferlement (Rd) en ajoutant à la liste des items admis dans cette zone :

« Les travaux et aménagements liés à une recomposition et/ou une extension du port existant sous réserve :

- de ne pas créer de logements,
- de ne pas créer d'établissements à caractère stratégique ou vulnérable,
- que les aménagements et les constructions réalisées contribuent seulement à l'activité portuaire ou nautiques, et que la surface des 1er planchers aménagés soit calée au minimum à la cote de 2,40 mNGF². Par exception, les parties techniques (hangars de stockage, ateliers techniques, sanitaires plaisanciers et annexes) pourront être calées au minimum à la cote de 2,00 mNGF².



Figure 4 : Travaux portuaires prévus : nouvelle digue ouest (en fuchsia) et halle nautique (ovale vert ajouté par le rapporteur) (source dossier)

Procédure de modification du PPRI

Mise à disposition du public du 25 janvier au vendredi 26 février 2021

- Près de 200 contributions électroniques, accompagnées pour 30 d'entre elles d'une note d'observations détaillée
- 35 observations déposées sur le registre en mairie + 1 courrier.

A noter, la mobilisation importante de l'association «La vigie citoyenne grand mottoise»

→ des observations relèvent du projet de modification du PPRI :

- Questionnements sur le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la modification du PPRI
- Justifier que le PPRI modifié respecte les règles nationales de prévention du risque inondation

→ d'autres portent sur le projet urbain lui-même et seront examinées dans le cadre de la phase d'autorisations administratives du projet :

- Incidences du projet Ville-Port sur les autres enjeux d'aménagements et d'urbanisme

Procédure de modification du PPRI

4 grandes thématiques soulevées:

1. Le déplacement de la digue portuaire vers l'ouest, conduisant à une réduction de la plage ouest existante (environ 3,5 Ha) :

- plage ouest actuelle = espace naturel, de baignade et de loisirs à préserver.
- modification du transit sédimentaire littoral = érosion accrue du trait de côte ou ensablement de l'entrée du port.

2. L'extension du bassin du port (bassin nord) :

- déclin activité de nautisme de plaisance = pas besoin de nouveaux anneaux.
- contexte peu porteur, impacts économiques du projet disproportionnés en regard du gain économique attendu.
- évocation d'un projet alternatif d'extension du port vers l'Est, étudié dans le cadre de la mission Racine, sans travaux d'infra importants et maintien plage.

3. Le déplacement de la zone d'activités nautiques existante vers l'espace Baumel (pôle et halle nautiques), élargi sur la plage ouest existante (le plus critiqué) :

- contestation délocalisation et extension entreprise « Outremer », ICPE assimilée à une industrie dangereuse et polluante.
- critique du déplacement de l'actuelle zone d'activités = exposer davantage de biens et de personnes aux risques de submersion marine, aléa supposé fort à l'arrière de la future digue = pollution du milieu marin, risque techno, atteintes au paysage et au cadre de vie.
- projet contraire au SCOT du Pays de l'Or qui préconise recul des enjeux
- projet contraire à la loi Littoral.

4. 500 logements en lieu et place de l'actuelle zone d'activités nautiques :

- impact paysager au sein du patrimoine classé de l'œuvre de Balladur
- impact sur la fréquentation et les déplacements dans la station touristique
- augmentation de population (donc de la vulnérabilité) en zone inondable.

Audit de gestion et Guide Tarifaire 2021
Lancement de la mission 04 Juin 2021
Mise en concurrence Mai 2021
Cout : 29 400 € HT



	Base Tarifaire	<ul style="list-style-type: none"> Longueur Hors tout Surface
	Produits à flot	<ul style="list-style-type: none"> Escale Abonnement
	Gestion des terre -pleins	<ul style="list-style-type: none"> AOT diverses
	Produits Techniques	<ul style="list-style-type: none"> Manutention Calage et stationnement
	Travail préalable : Mise à jour de la Bateau thèques	<ul style="list-style-type: none"> Métré des bateaux pour constituer une base

Séance est levée à 12h00

**